

Acteurs indispensables de l'offre ambulatoire, les centres de santé infirmiers (CSI) et polyvalents (CSP) sont toute l'année les garants d'une bonne accessibilité territoriale des soins de premier, voire de second recours. Dans de nombreux territoires, la construction même de centres de soins d'ambulatory est une priorité.

Depuis la mise en œuvre de l'avenant 43, les centres de santé et polyvalents ont été confrontés à de nouvelles exigences. Ils doivent à la fois répondre à la demande croissante de soins de premier recours, mais aussi à la demande de soins de second recours. Ils doivent également répondre à la demande de soins de troisième recours, notamment en matière de soins de suite et de réadaptation.

Il s'agit donc de répondre à une demande croissante de soins de premier, voire de second recours, tout en maintenant une offre de soins de troisième recours.

Il s'agit donc de répondre à une demande croissante de soins de premier, voire de second recours, tout en maintenant une offre de soins de troisième recours.

Il s'agit donc de répondre à une demande croissante de soins de premier, voire de second recours, tout en maintenant une offre de soins de troisième recours.

Il s'agit donc de répondre à une demande croissante de soins de premier, voire de second recours, tout en maintenant une offre de soins de troisième recours.

## Financement de l'avenant 43 : à l'approche des fêtes de fin d'année, les CSI toujours dans la tourmente

22 décembre 2021

Acteurs indispensables de l'offre ambulatoire, les centres de santé infirmiers (CSI) et polyvalents (CSP) sont toute l'année les garants d'une bonne accessibilité territoriale...[Voir la suite](#) [1]

---

### Source

URL: <https://esaph.fr/actu-adedom/financement-de-lavenant-43-lapproche-des-fetes-de-fin-dannee-les-csi-toujours-dans-la>

### Liens

[1] <https://esaph.fr/actu-adedom/financement-de-lavenant-43-lapproche-des-fetes-de-fin-dannee-les-csi-toujours-dans-la>